DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de BASLY - 14610 -

1, place Bud Hannam
02 31 80 07 25
mairie.basly@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

Affiché le 13 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués le 10 octobre 2026, se sont réunis, salle municipale André Vauvert, sous la présidence de Mme Lenaïc HALLUIN, Maire.

Etaient présents : Mme Lenaïc HALLUIN, M. Pascal CARON, Mme Virginie VAUVERT, M. Raphaël LECOQ (arrivé à 20H35), M. Hubert CASTEL, M. Jocelyn PETIT, M. Franck LIENART, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, Mme Yasmina MAUGER (arrivée à 21H03), Mme Isabelle RENOUARD, M. Samuel MARIE, Mme Marlène PORTIER, Mme Elina EUDELINE et Mme Karine MOUTIER.

Absent(e/s) et excusé(e/s) : Mme Yasmina MAUGER (pouvoir à Mme Lenaïc HALLUIN), Mme Marlène PORTIER (pouvoir à Mme Isabelle RENOUARD).

Approbation du compte-rendu de la séance du 03 septembre 2026
Désignation d'un(e) secrétaire de séance

1°) Délibération n°2026-10-01 : Salle André Vauvert : mise à jour des tarifs de location

2°) Délibération n°2026-10-02 : Lotissement LOTISEINE « Les jardins de Basly » - Dénomination des futures voies

3°) Délibération n°2026-10-03 : Chemin rural du Bac du Port : acquisition d'une parcelle pour régularisation de son emprise sur le cadastre

4°) Délibération n°2026-10-04 : Anciens bâtiments préfabriqués du groupe scolaire : Proposition financière d'ENEDIS pour la suppression du branchement électrique

5°) Délibération n°2026-10-05 : Commissions municipales : mise à jour des compositions

6°) Délibération n°2026-10-06 : Repas et cadeaux de fin d'année aux habitants de plus de 70 ans : proposition de la formule 2026

7°) Délibération n°2026-10-07 : Approbation du projet de Règlement intérieur du Conseil Municipal

8°) Délibération n°2026-10-08 : Installations et maintenance des illuminations festives électriques de fin d'année – Validation de la grille tarifaire du SDEC Energie et propositions de la Commission Animation

Questions et informations diverses :

- **Demande d'avis du Conseil municipal sur des modifications de vitesse maximale autorisée**
- **Contrôle des poteaux incendie**
- **Validation du blason communal par la Commission d'héraldique des Archives Nationales**
- **Agent technique municipal**
- **Résiliation contrat téléphonique**
- **Partenariat(s) projet(s) bâtiments ancienne école**
- **Restitution Travaux Commission Finances**
- **Visite(s) du musée de la Station Radar**
- **Cérémonies du 11 Novembre**

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 septembre 2026 :

Le compte-rendu est approuvé (15 voix pour).

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Mme Elina EUDELINE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité (quinze voix pour).

1°) Délibération n°2026-10-01 : Salle André Vauvert : mise à jour des tarifs de location

Madame la Maire donne lecture des tarifs de location de la salle André Vauvert, fixés par délibération du 22 janvier 2026. Madame le Maire explique que, ponctuellement, des locations à la demi-journée sont demandées et que d'autre part, les charges forfaitaires facturées pourraient faire l'objet d'un ajustement en tenant compte des périodes printanières et automnales.

	Tarifs 2026	
	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :
LOCATION JOURNEE (DE 8H A 20 H) :	100,00 € Cent euros	200,00 € Deux cent euros
CHARGES DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE :	20,00 € Vingt euros	20,00 € Vingt euros
CHARGES DU 1er OCTOBRE AU 14 MAI :	50,00 € Cinquante euros	50,00 € Cinquante euros
DEPOT DE GARANTIE :	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros

Les tarifs actuellement applicables n'ont pas évolué depuis janvier 2025.

Madame la Maire invite les conseillers municipaux à faire part de leurs remarques et observations et propositions.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables et un vote contre,

DÉCIDE de déterminer les tarifs location de la salle municipale André Vauvert selon le tableau suivant :

Tarifs Salle André Vauvert 2026

	Habitants de Basly :	Habitants de la Communauté de Communes Cœur de Nacre :	Extérieurs :
LOCATION JOURNÉE (DE 8H A 20 H) :	100,00 € (cent euros)	150,00 € (cent cinquante euros)	200,00 € (deux cents euros)
LOCATION DEMI-JOURNÉE (DE 8H00 A 14 H00 / DE 14H00 A 20H00) :	50,00 € (cinquante euros)	75,00 € (soixante-quinze euros)	100,00 € (cent euros)
CHARGES DU 1ER MAI AU 30 SEPTEMBRE :	Journée 20,00 € (vingt euros) Demi-journée : 10,00 € (dix euros)		
CHARGES DU 1er OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE ET DU 16 MARS AU 30 AVRIL :	Journée : 35,00 € (trente-cinq euros) Demi-journée : 18,00 € (dix-huit euros)		
CHARGES DU 16 NOVEMBRE AU 15 MARS :	Journée : 50,00 € (cinquante euros) Demi-journée : 25,00 € (vingt-cinq euros)		
DEPOT DE GARANTIE :	500,00 € Cinq cent euros		

2°) Délibération n°2026-10-02 : Lotissement LOTISEINE « Les jardins de Basly » - Dénomination des futures voies

Madame la Maire rappelle que le permis d'aménager pour la création du lotissement Les Jardins de Basly de 33 lots constructibles a été accordé le 1er septembre dernier.

Madame la Maire donne le calendrier des différents travaux avant le dépôt des permis de construire. La desserte des maisons sera assurée par une voie principale, comprenant trois impasses, qui rejoindra l'actuel Chemin du Bac du Port.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à consulter le plan de ces voies nouvelles et à se prononcer sur la dénomination à donner à ces nouvelles voies.

Les propositions déjà reçues sont les suivantes :

- ◊ Rue du Launay / Rue des Jardins / Impasse Abbé Le Vaillant
- ◊ Impasse des Champs de Lin / Impasse du Bout du Monde
- ◊ Rue de la Mue ou Impasse de la Mue / Rue des Carrières ou Impasse des Carrières / Rue Saint-Georges ou Impasse Saint-Georges
- ◊ Rue des Jardins de Basly / Soit souvenir : Impasse W. Young / Impasse H. Roach / Impasse M. G. Newberry / Soit rural : Impasse des Bleuets / Impasse des Marguerites / Impasse des Primevères

- ◊ Rue des Jardins / Impasse des Frangipaniers / Impasse des Voyageurs / Impasse des Dentellières / Impasse des Rêves.

Madame la Maire rappelle enfin au Conseil municipal que la numérotation des parcelles fera l'objet d'un arrêté municipal et sera intégrée à la base d'adresses nationale.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de dénommer les voies du lotissement LOTISEINE « Les Jardins de Basly » de la façon suivante :

- **Voie principale : Rue du Launay (8 voix pour)**
- **Première impasse à gauche : Impasse du Champ de Lin (10 voix pour)**
- **Deuxième Impasse à gauche : Impasse des Bleuets (11 voix pour)**
- **Troisième impasse à droite : Impasse des Iris (10 voix pour)**

DEMANDE à Madame la Maire de transmettre la présente délibération au service du cadastre.

<u>3°) Délibération n°2026-09-03 :</u> Chemin Rural du Bac du Port : acquisition d'une parcelle pour agrandissement

Madame la Maire expose que, dans le cadre du LOTISEINE « Les jardins de Basly » et de son raccordement à l'actuel « Chemin du Bac du Port », un élargissement de ce chemin, pour sa partie jouxtant la limite Est du futur lotissement est nécessaire.

Un bornage a été réalisé et prévoit la cession à la Commune d'une bande de 165 m².

Madame la Maire présente ce plan de bornage et la parcelle ayant pour références cadastrales section ZB parcelle n°50 (165 m²).

Les propriétaires (M. et Mme Paul MARIE) ont donné leur accord pour que cette cession soit réalisée à l'euro symbolique ; la Commune devra régler les frais d'acte.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE l'acquisition de la parcelle ayant pour références cadastrales section ZB n°50 d'une surface de 165 m² au prix de (1,00 €) un euro symbolique à M. et Mme Paul MARIE pour intégration à l'emprise du Chemin Rural n°6 dit « du Bac du Port »

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant dûment désigné, à signer l'acte authentique en l'étude de Maître Olivier COLIN, notaire à Courseulles-sur-Mer, la Commune supportera ces frais d'acte.

<u>4°) Délibération n°2026-09-04 :</u> Anciens bâtiments préfabriqués du groupe scolaire : Proposition financière d'ENEDIS pour la suppression du branchement électrique

Madame la Maire explique au Conseil municipal qu'en continuité de la résiliation de l'abonnement d'électricité de l'ancien « groupe scolaire » correspondant à l'alimentation des bâtiments préfabriqués de l'ancienne école maternelle, il est programmé de faire procéder à la suppression de ce branchement afin de préparer la démolition de ces bâtiments.

ENEDIS, responsable du réseau d'acheminement d'électricité a établi un devis d'un montant de 1 669,20 € TTC (mille six cent soixante-neuf euros et vingt centimes) pour ces travaux qui consistent à ouvrir une tranchée, neutraliser le câble d'alimentation et refermer la chaussée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE le devis d'ENEDIS pour la suppression du branchement électrique des bâtiments préfabriqués du groupe scolaire au prix de 1 669,20 € TTC (mille six cent soixante-neuf euros et vingt centimes).

AUTORISE Madame la Maire à signer ce devis et à faire procéder au mandatement des factures correspondantes.

<u>5°) Délibération n°2026-10-05 :</u> Commissions municipales : mise à jour des compositions

Madame la Maire donne lecture des dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales :

« *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Madame la Maire demande à chacune et chacun des conseillers municipaux de s'assurer de sa présence dans la liste de la (des) commission(s) dans laquelle (lesquelles) son nom doit figurer (cf. liste en annexe).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE les liste et composition des commissions communales suivantes :

Commission Finances
Lenaic HALLUIN
Pascal CARON
Franck LIENART
Catherine FOULON
Samuel MARIE
Elina EUDELINE
Karine MOUTIER
Virginie VAUVERT
Marlène PORTIER
Isabelle RENOUARD

Commission Voirie - Réseaux - Bâtiments
Lenaic HALLUIN
Pascal CARON
Samuel MARIE
Hubert CASTEL
Catherine FOULON

Elina EUDELINE

Commission Petits Travaux Bâtiment
Lenaic HALLUIN
Hubert CASTEL
Jocelyn PETIT
Samuel MARIE

Commission Cérémonies
Lenaic HALLUIN
Franck LIENART
Marlène PORTIER
Catherine FOULON
Virginie VAUVERT
Patrice BOURDIN
Erwan GUILLOUËT

Commission Animation, Associations, Sports et Loisirs
Lenaic HALLUIN
Jocelyn PETIT
Marlène PORTIER
Catherine FOULON
Pascal CARON
Samuel MARIE
Patrice BOURDIN
Karine MOUTIER
Virginie VAUVERT
Franck LIENART
Delphine BELLAYER
Elina EUDELINE

Commission Communication
Lenaic HALLUIN
Raphaël LECOQ
Marlène PORTIER
Delphine BELLAYER

Patrice BOURDIN
Karine MOUTIER
Catherine FOULON

Commission Fleurs
Lenaic HALLUIN
Catherine FOULON
Karine MOUTIER
Jocelyn PETIT
Franck LIENART

Commission Personnel
Lenaic HALLUIN
Pascal CARON
Hubert CASTEL

Commission Basly Demain
Lenaic HALLUIN
Pascal CARON
Virginie VAUVERT
Raphaël LECOQ
Hubert CASTEL
Jocelyn PETIT
Franck LIENART
Catherine FOULON
Patrice BOURDIN
Yasmina MAUGER
Isabelle RENOUARD
Samuel MARIE
Marlène PORTIER
Elina EUDELINE
Karine MOUTIER
Erwan GUILLOUËT
Delphine BELLAYER

Commission Cimetières
Lenaic HALLUIN

Pascal CARON
Patrice BOURDIN
Jocelyn PETIT
Isabelle RENOUARD
Catherine FOULON

6°) Délibération n°2026-10-06 : Repas et cadeaux de fin d'année aux habitants de plus de 70 ans : proposition de la formule 2026

Madame la Maire revient sur la réunion de la Commission d'Action Sociale et sur les propositions qu'elle soumet au Conseil municipal sur l'organisation du Repas des Aînés et des traditionnels cadeaux offerts chaque année aux habitantes et habitants de la Commune âgés de plus de 70 ans.

Madame la Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces propositions de la Commission communale d'action sociale :

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'instaurer les conditions de participation suivantes :

- **Les invitations sont individuelles - 15 voix pour**
- **Seul le critère de l'âge est retenu (70 ans et plus au 31 décembre 2026) – les conjoints âges de moins de 70 ans doivent s'acquitter de leur participation au repas - 11 pour et 4 abstentions**
- **Les prestations proposées sont l'invitation au Repas annuel ou la remise d'un bon d'achat chez les commerçants de la Commune - 15 voix pour**
- **Le montant du bon d'achat est de 20,00 € (vingt euros) - 11 voix pour 3 abstentions et 1 contre**
- **Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale (7 voix contre 6 et 2 abstentions), les Conseillers Municipaux (13 voix contre et 2 abstentions) souhaitant participer devront payer leur(s) couvert(s)**
- **Le repas du Maire ou de son représentant sera pris en charge (13 voix pour, 1 contre et 1 abstention).**

7°) Délibération n°2026-10-07 : Règlement intérieur du Conseil municipal

Madame la Maire rappelle l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : *« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. »*

Madame la Maire remercie Monsieur LECOQ, conseiller municipal délégué à la Communication, pour avoir proposé une trame de règlement à partir de laquelle le Bureau municipal a décidé de soumettre au vote du Conseil municipal le projet de règlement intérieur 2026-2032 suivant (voir en annexe).

Madame la Maire demande au conseillères et conseillers municipaux de prendre connaissance à nouveau des dispositions prévues dans ce projet de règlement, s'assure qu'elles ne leur posent pas de difficultés de compréhension et demande si des amendements doivent y être apportés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE le règlement intérieur du Conseil municipal de Basly.

DÉCIDE de son entrée en application au 15 octobre 2026.

8°) Délibération n°2026-10-08 : Installations et maintenance des illuminations festives électriques de fin d'année – Validation de la grille tarifaire du SDEC Energie

Madame la Maire informe le Conseil municipal de l'actuel fonctionnement retenu (depuis deux exercices) pour l'installation des illuminations festives électriques de fin d'année.

La Commune est propriétaire de ses illuminations, achetées au cours des dix dernières années, qui sont remises en état chaque année par les agents techniques.

Leur pose sur les candélabres, équipés des prises prévues à cet effet, est déléguée à un prestataire désigné par le SDEC Energie, qui s'assure du bon fonctionnement des installations, procède aux éventuelles mises en conformité et effectue aussi la dépose de ces motifs lumineux.

Madame la Maire explique que la Commission Animations a décidé de proposer de nouvelles décorations autour de la Place de la Mairie et de proposer aux habitants de s'associer à ces décorations à travers des ateliers.

Madame la Maire explique que sur la base des illuminations installées en fin d'année 2025, la Municipalité ne souhaiterait plus installer que 10 motifs. Elle précise que ce chiffre sera confirmé après choix et vérification de ces dix illuminations. Le Conseil municipal en sera tenu informé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE les propositions de nouvelles décorations et illuminations de fêtes de fin d'année.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Demande d'avis du Conseil municipal sur des modifications de vitesse maximale autorisée

Madame la Maire demande aux membres du Conseil municipal de donner leur avis sur l'instauration de zones 30 :

- Route de Thaon : depuis la Place Bud Hannam jusqu'au carrefour avec la Route de Fontaine-Henry ;
- Route de Saint-Aubin : depuis la Route de Caen jusqu'au carrefour avec la Rue du Bac du Port ;
- Rue du Stade : Entre ses carrefours avec la Rue Emmanuel et la Rue du Canada.

Le Conseil Municipal se satisfait de ces propositions ; Monsieur MARIE propose qu'elles soient également soumises à la Commission Voirie. En outre, il est rappelé l'absence d'un panneau priorité à droite au carrefour avec la Route de Fontaine-Henry.

- Contrôle des poteaux incendie :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le contrôle triennal des poteaux incendie a été réalisé par la SAUR et que des dysfonctionnements ont été mis au jour. Les devis pour remises en service sont à l'étude.

- Validation du blason communal par la Commission d'héraldique des Archives Nationales :

Madame la Maire donne lecture du courrier du Chef du service interministériel des Archives de France validant, notamment, la conformité du blason de Basly aux règles héraldiques.

- Agent technique municipal :

Madame la Maire informe le Conseil municipal des derniers éléments relatifs à l'absence d'un adjoint technique à temps complet et des décisions prises par la Municipalité dans l'intérêt du service.

- Résiliation contrat téléphonique :

Madame la Maire explique au Conseil municipal que suite à la modification du *Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public Livre III : Dispositions applicables aux établissements de la cinquième catégorie Chapitre II - Règles techniques, Section 8 Moyens de secours PE 27 Alertes Alarmes Consignes* : § 3. (Arrêté du 11 septembre 2023) « La liaison avec les sapeurs-pompiers doit être assurée par tout moyen de communication conforme à l'article MS 70 dans tous les établissements.
Pour les établissements ne comportant pas de locaux à sommeil et en atténuation de l'article MS 70 § 3 a, le dispositif d'alerte peut provenir du public ou d'un tiers, si les dispositions du b et c du même paragraphe sont respectées. En cas d'occupation épisodique ou très momentanée de ces établissements, aucun dispositif n'est exigé. »
La résiliation de la ligne téléphonique et de l'abonnement de la salle André Vauvert – (établissement recevant du public classé en 5ème catégorie) a été demandée.

- Partenariat(s) projet(s) bâtiments ancienne école :

Monsieur CARON, Premier-Adjoint, présente l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN) et soumet au Conseil la possibilité d'un portage en rappelant que le projet d'aménagement doit nécessairement être arrêté pour s'engager sur ce type de programme.

- Restitution des travaux de la Commission Finances :

Madame la Maire revient sur le suivi de l'exécution budgétaire six mois après le vote du budget et informe le Conseil municipal des ajustements et améliorations à apporter après analyse des écritures comptables.

- Conférence « Maison Sport Santé du Chu de Caen » :

Madame MOUTIER informe le Conseil municipal de la tenue d'une réunion animée par la Maison Sport Santé du Chu de Caen, le 6 novembre Salle André Vauvert à 19 heures.

- Visites du Musée Radar de Douvres-la-Délivrande :

Madame la Maire informe de la démarche de faire visiter aux élus des Communes de Cœur de Nacre le Musée de la station radar de Douvres-la-Délivrande. Des créneaux vont être proposés.

- Cérémonies du 11 Novembre :

Madame la Maire donne le planning des cérémonies de commémoration du 11 novembre : Anisy : 9 heures 30 / Colomby-Anguerny : 10 heures 15 / Basly : 11 heures / Bény-sur-Mer : 11 heures 45 minutes.

- Trousses de secours :

Madame la Maire remercie Madame MOUTIER pour les trousses de secours offertes à la Mairie pour les bâtiments communaux.

- Retours sur les réunions d'information, commissions intercommunales et syndicales :
    - « En tant que Maire, comment réagir et accompagner les victimes de violences intrafamiliales » Pascal CARON
    - Déchetteries : Jocelyn PETIT
    - Mobilités : Raphaël LECOQ

- Développement économique : Raphaël LECOQ
- SIVOS ABC, Collèges et Culture : Patrice BOURDIN
- SMART - Assainissement : Samuel MARIE
- Taxe incitative sur les ordures ménagères : Franck LIENART

- Générations connectés – Tous ensemble face aux risques numériques :

Monsieur LECOQ, dans le cadre des animations des correspondants défense, organise à l'occasion du « Cybermois 2026 », une rencontre intergénérationnelle pour échanger sur les risques numériques et les bons réflexes à adopter, le samedi 24 octobre à 10 heures 30, salle André Vauvert.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le jeudi 12 novembre 2026 à 20 heures 30, salle André Vauvert.

Séance suivantes : 10 décembre 20H30 / 14 janvier 2027 : 20H30 / 11 février 2027 : 20H30.

La séance est levée à 00 heures 15 minutes.

SUIVENT LES SIGNATURES AU REGISTRE.